

Quelle complémentarité entre le transport public et les modes actifs ? Gouvernance, projets et perspectives

Mobilité, plates-formes multimodales et pôles d'échanges
Formation des conseillers en aménagement du territoire et urbanisme (CATUs) – 26 novembre 2020

Contenu de la présentation

1. Évolution de la gouvernance des transports publics en Wallonie
2. Planification stratégique en matière de mobilité régionale
3. Intermodalité
 - Développement de mobipôles et de mobipoints
 - Développement de solution de mobilités locales flexibles

1. Evolution de la gouvernance du transport public

1. Evolution de la gouvernance du transport public

Nouveau cadre régional posé en 2018

Trois évolutions importantes à relever :

1. Création d'une **Autorité Organisatrice du Transport** en Wallonie
2. Conclusion d'un **Contrat de Service Public** 2019-2023 ambitieux entre la Région et l'Opérateur de Transport de Wallonie fusionné (anciennement Groupe TEC-SRWT)
3. Mise en place d'**Organes de Consultation des bassins de mobilité**

1.1. Création d'une Autorité Organisatrice du Transport en Wallonie au sein du SPW M&I

1.1. Création d'une Autorité Organisatrice du Transport en Wallonie

Nos missions

Trois missions:

- **Organisation:** qui vise à « traduire la vision du gouvernement wallon en une politique concrète d'accessibilité ».
L'AOT défini les orientations tactiques liaisons de TC et les niveaux de services qui y sont associé
- **Régulation:** assurer le suivi du financement régional en matière de transport public
- **Surveillance:** contrôle des objectifs régionaux via un dialogue avec l'opérateur.

1.1. Création d'une Autorité Organisatrice du Transport en Wallonie

Constitution de l'équipe

efficience
planification
processus
concertation
collectif
valeurs
Up stand up réseau
créatif teambuilding
dynamique transversalité
transparence collaboratif
brainstorming



1.2 Conclusion d'un nouveau Contrat de Service Public 2019-2023 entre la Région et l'Opérateur fusionné (OTW)

1.2. Conclusion d'un nouveau Contrat de Service Public 2019-2023 entre la Région et l'OTW

- ✓ Recentrage de l'opérateur sur la **mission des services réguliers** de transport en commun (420 MEUR pour 92 Mkm/an)
 1. Etude : définition de l'offre (lignes, arrêts et itinéraires) sur base des orientations régionales
 2. Etablissement : planification opérationnelle (horaires, correspondances, véhicules et personnel de conduite)
 3. Promotion : commercialisation de l'offre (marketing, tarifs, communication et service client)
 4. Exploitation : exécution quotidienne du service de transport

1.2. Conclusion d'un nouveau Contrat de Service Public 2019-2023 entre la Région et l'OTW

✓ Trois autres **missions déléguées** par la Région

1. en matière d'infrastructures de **transport public** (15 MEUR/an)
2. les services réguliers spécialisés de **transport scolaire** (39 MEUR/an)
3. le subventionnement des services de transport public réguliers spécialisés pour les **Personnes à Mobilité Réduite** (4 MEUR/an)

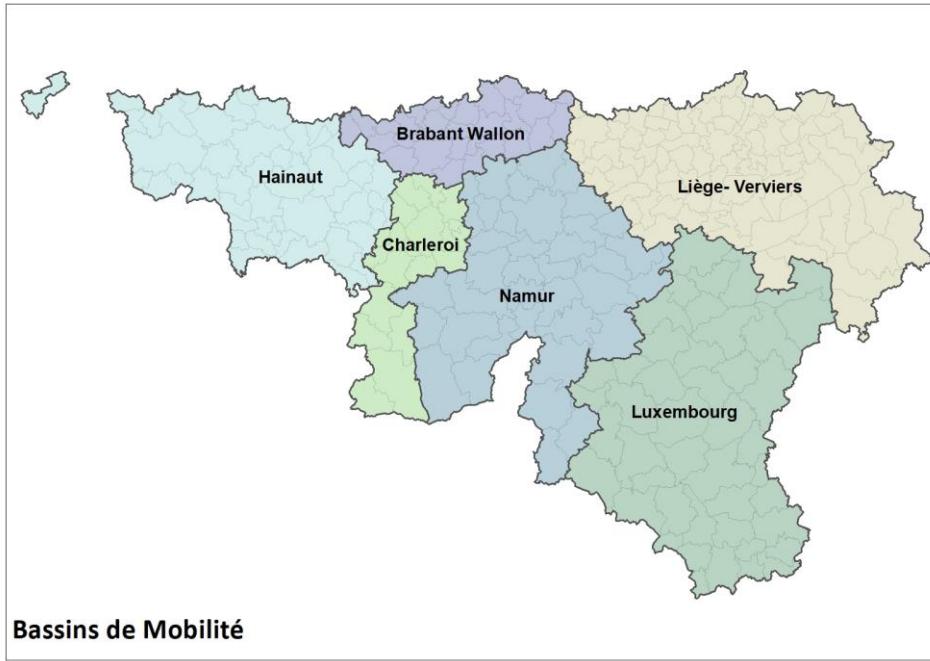


1.3 Mise en place des Organes de Consultation des bassins de mobilité

2.2. Mise en place des Organes de Consultation des bassins de mobilité

- **Composition** des organes de consultation
 - Un membre du Collège communal de chaque commune du bassin de mobilité
 - SPW Mobilité et Infrastructures (Département des Routes et Autorité Organisatrice du Transport)
 - Opérateur de Transport de Wallonie et SNCB
 - Cabinet du Ministre de la Mobilité
 - Représentation des usagers (CAWab, Navetteurs.be et Tous à pied)
- Chargé d'émettre des **recommandations** au niveau de la définition **tactique** de l'offre de transport en commun (modalités locales de traduction des orientations stratégiques régionales)

2.2 Mise en place des Organes de Consultation des bassins de mobilité



- ✓ 6 bassins hérités des territoires d'exploitation des TEC
- ✓ Evolution de périmètre des bassins en cours, avec perméabilité !

2. Planification stratégique en matière de mobilité régionale

2.1. Cadres stratégiques régionaux

1. Evolution de la gouvernance du transport public

Contexte stratégique wallon

VISION FAST



STRATEGIE REGIONALE
DE MOBILITE



DPR du
Gouvernement Wallon



DÉCLARATION DE POLITIQUE

WALLONIE

2019-2024

- Gouvernance
- Offre
- Evolution des comportements

- 10 orientations stratégiques
- 35 chantiers

- contribution mobilité aux objectifs climatiques
- confirmation FAST et SRM
- investissement majeur en mobilité active et collective

2.2. Feuille de route d'évolution et de développement de l'offre de transport public en Wallonie d'ici 2024

2.2 Feuille de route d'évolution et de développement de l'offre de transport public en Wallonie d'ici 2024

Un réseau structurant intercommunal



Confort, cadencement,
desserte pôles d'emploi /PAE

Une ossature structurante en agglomération

Une meilleure intégration avec le réseau et l'offre ferroviaire

notamment :

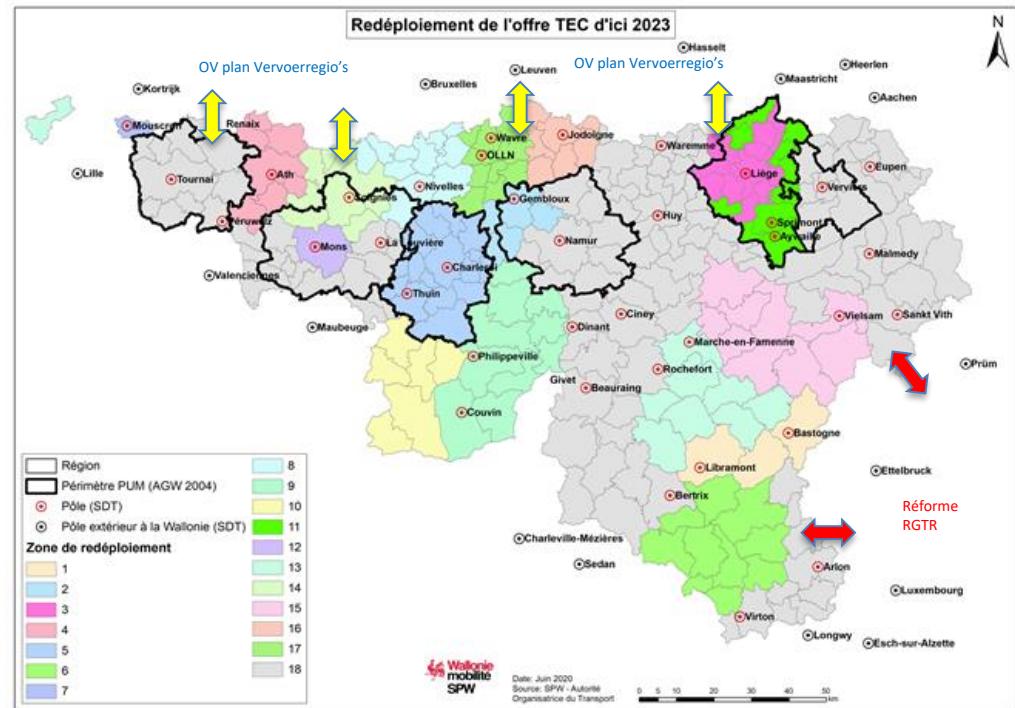


> Etude de redéploiement des 50 % du réseau TEC existant en visant une hiérarchisation de l'offre

2.2 Feuille de route d'évolution et de développement de l'offre de transport public en Wallonie d'ici 2024

- 1. Crédit de 28 nouvelles lignes (+5 Mkm)**
- 2. Renforcement de l'offre de lignes existantes (+4 Mkm)**
- 3. Redéploiement du réseau actuel (+ 2 Mkm d'accompagnement)**

2.2.3. Redéploiement complet de 50% de l'offre existante



N°	Zone pluricommunale	Type de territoire (autour du pôle)	Offre km actuelle	Nouveau Plan régional de transport
1	Libramont-Bastogne	non-urbain	250 000	2019
2	Gembloux	non-urbain	1 500 000	2020
3	Liège (zone à haut niveau de service)	urbain	23 000 000	2020
4	Ath	non-urbain	1 500 000	2020-2021
5	Charleroi (zone PUM)	urbain	14 750 000	2021
6	Florenville	non-urbain	1 650 000	2020-2021
7	Mouscron	urbain	575 000	2021
8	Nivelles	non-urbain	3 750 000	2021
9	Philippeville	non-urbain	2 250 000	2021
10	Chimay - Beaumont	non-urbain	1 000 000	2022
11	Liège (reste de l'agglomération)	non-urbain	2 250 000	2022
12	Mons	urbain	2 500 000	2022
13	OLLN-Wavre	non-urbain	1 250 000	2022
14	Soignies	non-urbain	1 250 000	2022-2023
15	Vielsalm/Manhay	non-urbain	1 250 000	2022
16	Jodoigne	non-urbain	1 500 000	2023
17	Marche (sud)	non-urbain	2 750 000	2023
18	Autres communes (lignes principales)	non-urbain		2020-2023

2.2.1. Une offre hiérarchisée

Type de réseau	Niveau	Caractéristiques principales
Réseau intercommunal	Structurant ferroviaire	Sur réseau ferroviaire ; Capacitaire ; Cadencé InterCity (IC) / heures de pointe (P) / desserte fine (L) / Suburbain (S)
	Structurant Express	Sur voiries régionales ; Rapide (min 35 km/h) ; Confortable ; Principe de 1 arrêt par commune et par ZAE/PAE ; Cadencé
	Structurant principal	Sur voiries régionales ; Nombre d'arrêts plus élevés (1 par localité) ; Cadencé
Réseaux urbains	Tram - BHNS	Rapide (min. 20 km/h) ; Direct ; Capacitaire ; Fréquent et fiable
	Structurant principal	Rapide (min. 20 km/h) ; Direct ; Fréquent
Mobilité locale	Secondaire	Réseau de desserte complémentaire de proximité
	Liaisons secondaires	Sur voiries communales ; Desserte fine Services de mobilité locale flexibles En rabattement/complémentaire au réseaux intercommunal et urbain
Réseau scolaire	Lignes régulières	De 1 à 2 A/R en heures de pointe par jour scolaire
	Transport scolaire	Circuits de carence ¹

3. Intermodalité

3.1. Déploiement de mobipôles et de mobipoints

Programme Mobipôles (Express)

- ✓ Projets pilotes Express SOFICO (7,5 MEUR)
 - Haut-Ittre, Nandrin et Malmedy (SPW M&I)
 - Fernelmont (BEP Namur)
- ✓ Typologie et déploiement sous la coordination d'un chef de projet SPW MI à désigner
- **Contribution :**
Connecter les différentes localités au réseau structurant intercommunal



Développement de Mobipoints

Nombreux projets en Flandre (www.mobipunt.be)

- ✓ Premier projet à Wavre (septembre 2020)
- ✓ Deux autres villes, Louvain-La-Neuve et Namur (d'ici 2021)
- **Contribution :**
Connecter les différents quartiers aux réseaux structurants de transport en commun



3.3. Développement de solutions de mobilité locale flexibles

= Développer des solutions de mobilité flexible où et quand le transport en commun régulier n'est pas disponible (ex: TAD)

- ✓ Groupe de travail en cours avec Cabinet, SPW et OTW
 - Identification des solutions à mettre en œuvre
 - Note d'orientation et cadre régulatoire à établir
 - Input par la CRM de l'inventaire de l'existant
- ✓ Besoins à court-terme (3 MEUR/an) en lien avec les premiers redéploiements et à l'horizon 2030 (10 MEUR/an) pour l'ensemble de la Wallonie
- Contribution :
Offrir un panel de solutions flexibles en rabattement depuis et vers les mobipôles et les mobipoints

Pour en savoir plus, rendez-vous sur :

- Sur l'Autorité Organisatrice du Transport
 - <http://mobilite.wallonie.be/aot>
- Sur le transport public en Wallonie
 - <http://mobilite.wallonie.be/transport-public>
- Sur les Organes de Consultations des Bassin de Mobilité
 - <http://mobilite.wallonie.be/ocbm>
- Sur le Plan « Mobilité et Infrastructures pour tous (2020-2026) »
 - <https://infrastructures.wallonie.be/news/plan-infrastructures-2020-2026>

Merci pour votre attention

Autorité Organisatrice du Transport

Boulevard du Nord 8
5000 Namur

marie.bauwelinckx@spw.wallonie.be